

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Déjà une semaine, Comment vos enfants ont-ils été accueillis ? Comment ont-ils ressenti les mesures sanitaires ? Apportez nous vos témoignages sur cette rentrée si particulière.

A la Réunion la rentrée est effective depuis le 17 août pour les élèves et le 14 pour les personnels.

Depuis quelques rares écoles ont du fermer. Dans les établissements secondaires des classes entières se sont retrouvées en continuité pédagogique avec télé travail à la maison par mesure de précaution lorsque un cas de covid d'un élève ou d'un enseignant est signalé.

Pour notre correspondante, Saadia Ait-abed, « il ne faut pas ajouter au désarroi et du trouble à la situation. L'ARS/RECTORAT/PRÉFECTURE, travaillent en coordination et presque 24h 7 jours sur 7.7.

## INFOS GOUVERNEMENTALES

### LA RENTRÉE

La rentrée s'avère un peu plus compliquée que prévue avec l'accélération de la contamination. Le gouvernement planche.

Le lien avec la circulaire de rentrée de juillet.

<https://www.education.gouv.fr/la-circulaire-de-rentree-2020-au-bulletin-officiel-305132>

Lien du nouveau protocole.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14221>

### Les principaux changements



La règle sur le port du masque a été durcie. Le masque devra être porté par tous, professeurs ou élèves, dès l'âge de 11 ans dans les espaces clos même lorsqu'une distance physique d'un mètre est respectée.

Les mesures s'adressent aux élèves comme aux personnels. Leurs applications doivent tenir compte du contexte propre à chaque établissement.

Mon point de vue : l'âge de 11 ans est approximatif car il s'agit de collégien. Pour un collégien de moins de 11 ans, que faire ? Je pense qu'il est préférable de lui fournir un masque.

### À savoir :

- Les parents d'élèves s'engagent à ne pas envoyer un enfant en classe en cas de fièvre (38° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez lui ou dans la famille.
- Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Cependant, le ministère dote chaque établissement en masques grand public pour les élèves qui n'en disposeraient pas.

**Attention :** Dans l'hypothèse où les conditions sanitaires imposeraient le retour à un protocole sanitaire plus strict ou à des fermetures d'établissements scolaires, le ministère a également préparé un plan de continuité pédagogique.

Ce plan contient à la fois des consignes sur l'organisation des locaux et des ressources pour l'enseignement numérique à distance. Le recours à un site qui alternerait les classes virtuelles et les cours à distance est évoqué.

Voir un encart dans le BO du 3 septembre sur l'aide au famille dans l'accueil de leur jeune en situation de handicap

<https://www.education.gouv.fr/aide-handicap-ecole-mieux-accueillir-les-parents-et-l-eleve-et-simplifier-les-demarches-9803>

Le nouveau protocole de rentrée va t il encore évolué ?

## INFOS : vie des élèves

Les bourses en ligne

La demande peut se faire à partir de début septembre

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14116>

Le calendrier des vacances

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14119>

## INFOS : vie des étudiants

La FEDEEH est à vos côtés pour vous aider dans vos études et votre recherche d'emploi.  
Fédération Etudiante pour une Dynamique Etudes et Emploi avec un Handicap

<https://entraide-handicap-fedeeh.org/>



# PRÉSENCE DE LA FÉDÉRATION À L'UNIVERSITÉ DU CNCPH

## Conseil National des Personnes Handicapées

La Fédération a participé à la tenue des premières Universités d'été du CNCPH les 24, 25, 26 août. Vingt quatre thèmes ont été discutés lors de tables rondes.

<https://cncph.fr/ue2020/>

Trois jours en direct des 1ères universités d'été du CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes en situation de handicap) avec ce petit résumé de certaines interventions ...

Celles-ci ont été introduites le lundi 24 Août par Jérémy Boroy président du CNCPH qui a précisé que ces universités sont une occasion de parler du handicap avec la société toute entière. La prévention, la réduction, la suppression des situations de handicap

devant être une des priorités de chacune et chacun des ministres du gouvernement.

Avec dans la liste des principaux chantiers : l'accès aux études supérieures ; que chaque jeune puisse suivre les études de son choix dans les meilleures conditions possibles.

Sophie Cluzel : Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées constate depuis 3 ans des progrès et des avancées :

- Augmentation de 90 euros de l'AEEH,
- Mobilisation de 130 entreprises signataires de l'engagement inclusif,
- Organisation des Duo Day qui permettent de découvrir un métier ou d'amorcer un parcours professionnel ...

Des avancées mais aussi encore beaucoup de chemin à parcourir pour :

- Simplifier la vie des personnes en situation de handicap (droits à renouveler sans cesse ou droits à vie ?),
- Réduire les délais d'attente pour l'attribution des droits (délais parfois scandaleux et inéquitables),
- Marquer des points sur l'accessibilité,
- Préparer les partis politiques en prévision des prochaines élections présidentielles pour que la question du handicap soit réellement abordée et la campagne accessible à tous,
- Diminuer les délais d'attente des SESSAD,



- Eviter à des familles de faire 30 à 40 kilomètres pour accéder à des professionnels ou à des établissements,
- Tenir les promesses faites aux aidants (congé, solutions de répit),
- Mener à terme le grand chantier de l'Autonomie au cœur du projet de la 5eme branche.

Sur tous ces points : **nécessité et volonté de travailler avec les associations.**

Ouvertes à tous, ces universités d'été concrétisent la volonté d'un nouveau regard porté sur le handicap avec comme slogan : **Tous concernés, tous mobilisés !**

De l'intervention sur la Convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH) je retiendrai la nécessité d'une convention qui a contribué à faire évoluer les personnes en situations de handicap de bénéficiaires passifs à personnes actives avec des droits .

Conformément à cette philosophie : **Rien pour nous, sans nous.**

Une phrase que nous pourrions citer également pour les droits de nos jeunes dys.

Droit à une vie juste, à part entière comme tous.

Le handicap n'est pas un problème médical mais le résultat de l'interaction entre l'incapacité d'une personne et son environnement.

A la question : En finir avec les lois spécifiques aux handicaps ?

Il a été répondu : Les lois sur le handicap sont importantes mais ne suffisent pas.

Plutôt qu'une loi tous les 10 ou 15 ans un volet handicap pour chaque loi.

Sur l'Inclusion scolaire : L'inclusion ne concerne pas uniquement les élèves en situation de handicap mais bien tous les élèves (allophones)...

Ce qui peut faire le lien entre les élèves porteurs d'un handicap et les autres c'est la prise en compte des besoins éducatifs particuliers de chacun.

Bien souvent la précarité scolaire tend à attribuer les difficultés à un trouble plutôt que d'interroger les systèmes éducatifs sur leurs capacités à prendre en charge les élèves.

C'est le premier ministre monsieur Jean Castex qui a conclu ces 3 journées denses et intéressantes.

Il a déclaré être concerné par les questions relatives au handicap à la fois sur un plan personnel et de par son mandat.

Il a affirmé vouloir être à la fois le ministre des grands objectifs et celui de leurs exécutions, de leurs réalisations.

Il a annoncé devant le Sénat une Conférence Nationale sur le Handicap qui doit se tenir prochainement et une attention toute particulière à l'accès à l'emploi pour les jeunes en situation de handicap qui figurera dans le plan de relance qui sera dévoilé début septembre.

Sylvie Plamont Lepetit

## DES FORMATIONS EN LIGNE POUR LES AESH

Sur youtube, vous trouverez cinquante huit thématiques destinées aux personnes accompagnatrices des enfants en situation de handicap.

Je vous invite à aller écouter celles qui vous concernent.

<https://www.youtube.com/channel/UCqZJQYMDBGqimL7FFVnvZIA>

Pour exemples les vidéo 1,2,3 développent les tâches et missions des AESH.

Création des PIAL Pôle Inclusif d'accompagnement Humain,

<https://www.youtube.com/watch?v=uFdIXBx4fPw>

ou encore la présentation des troubles neuro-développementaux,

<https://www.youtube.com/watch?v=SXE37LjtYg>

Vous aurez aussi plusieurs vidéos sur les troubles de la lecture (dyslexie), de la parole (dysphasie), du gestes (dyspraxie) et aussi des troubles de l'attention ou de l'hyperactivité.(TDAH) ,

Info d' Isabelle Alix

## RÉFÉRENTS HANDICAP



D'après un entretien de Karine Gros, personne qualifiée au sein du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) et Maître de Conférences en Sciences Humaines Littérature au sein de l'Université Paris-Est-Créteil , « référent handicap, c'est un nouveau métier ».

Quelques idées exposées dans son entretien.

Un référent handicap un métier émergeant dans une entreprise avec des

missions spécifiques.

Il élabore et propose, gère et met en œuvre une politique du handicap en vue de l'insertion et du maintien en emploi, de la formation et réorientation professionnelle sans oublier l'évolution de carrière.

Ce n'est pas simplement une mission en plus. Il faut lui accorder une formation. Ce n'est pas simplement une histoire d'engagement.

Il est important de professionnaliser le référent handicap. Il ne suffit pas en étant sur le terrain et en voulant aider les personnes en situation de handicap que l'on arrive à construire une méthodologie suffisante ; il faut donc acquérir les connaissances et les compétences générales et transversales, les techniques et protocoles ne répondant pas simplement au cas par cas mais découlant d'une méthodologie.

Environnement « capacitant » : une personne en situation de handicap peut travailler sans difficulté si l'environnement la situation de l'entreprise lui permet d'accomplir son travail, en revanche si l'entreprise n'apporte pas les compensations les adaptations la personne va se trouver dans une situation de handicap.

Ouvrage 100 questions réponses sur l'emploi des personnes en situation de handicap les éditions législatives ESF et Professionnaliser le référent handicap.

Dès 2021 une formation digitalisée va être mise en place.

<https://www.vivrefm.com/posts/2020/06/karine-gros-cncph-referent-handicap-c-est-un-nouveau-metier>

## LE 4<sup>ème</sup> CONGRÈS INNOVATION EN ÉDUCATION,



Le 24 et 25 octobre prochain 10 conférenciers seront présents à Paris pour partager leurs connaissances dans des domaines divers et variés de l'éducation.

Présentations de quelques thèmes :

- Oui au bonheur à l'école : solutions et pratiques,
- Comprendre l'enfant pour prendre soin de la nature humaine (Sophie Rabhi)...
- L'enthousiasme donne des ailes,
- Ré-enchantons l'école...

- Pédagogie et innovation en éducation ; comment les intégrer dans le système scolaire ;
- Co-éduquer : comment coopérer entre enseignants et parents pour faire grandir l'enfant vers le meilleur de ce qu'il est.

[https://www.innovation-en-education.fr/?fbclid=IwAR2HL48dlJK6q68XhIKzref4jhsn-aaejW0n\\_bZjE5aH3gA9ZHW0g9xjpyw](https://www.innovation-en-education.fr/?fbclid=IwAR2HL48dlJK6q68XhIKzref4jhsn-aaejW0n_bZjE5aH3gA9ZHW0g9xjpyw)

Sylvie Plamont Lepetit

## RÉPONSE DES DÉFENSEURS DU DROIT

La Fédération ANAPEDYS a interpellé les défenseurs du droit sur les aménagements aux examens, en particulier sur les disparités entre académies dans l'apport des logiciels spécifiques pour nos jeunes.

*« Je vous informe que nous avons été saisis de la situation ce jeune homme et que la problématique de l'utilisation de certains logiciels dans le cadre des examens fait actuellement l'objet d'une instruction au sein de notre institution, au-delà de sa situation individuelle. Le Défenseur des droits a, en effet, été saisi à plusieurs reprises de cette difficulté, et nous avons pu constater à travers ces situations, que les académies n'ont pas un traitement uniforme de ces questions, ce qui soulève, à mon sens, le risque d'une inégalité territoriale entre les enfants pour qui l'usage de ces logiciels est un moyen de compensation habituel utilisé au cours de leur scolarité. Il nous a été indiqué qu'une refonte de la circulaire de 2015 sur les aménagements d'examens était en cours au sein du ministère de l'Éducation nationale. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes rapprochés de ses services.*

*S'il n'appartient pas au Défenseur des droits de se substituer aux services académiques pour déterminer les aménagements qui peuvent être accordés aux élèves dans le cadre d'un examen national, nous avons toutefois souligné les décisions contradictoires des académies en la matière, le risque de rupture d'égalité de traitement et la nécessité d'une harmonisation des pratiques. Le ministère a pris bonne note de nos observations et un groupe de travail interne au ministère devait se mettre en place sur la question spécifique des logiciels. Toutefois, la crise sanitaire a suspendu la poursuite de ces travaux. Nous allons toutefois à nouveau nous rapprocher du ministère, car il me semble important que l'utilisation des logiciels soit clarifiée dans le cadre du nouveau projet de circulaire à venir. »*